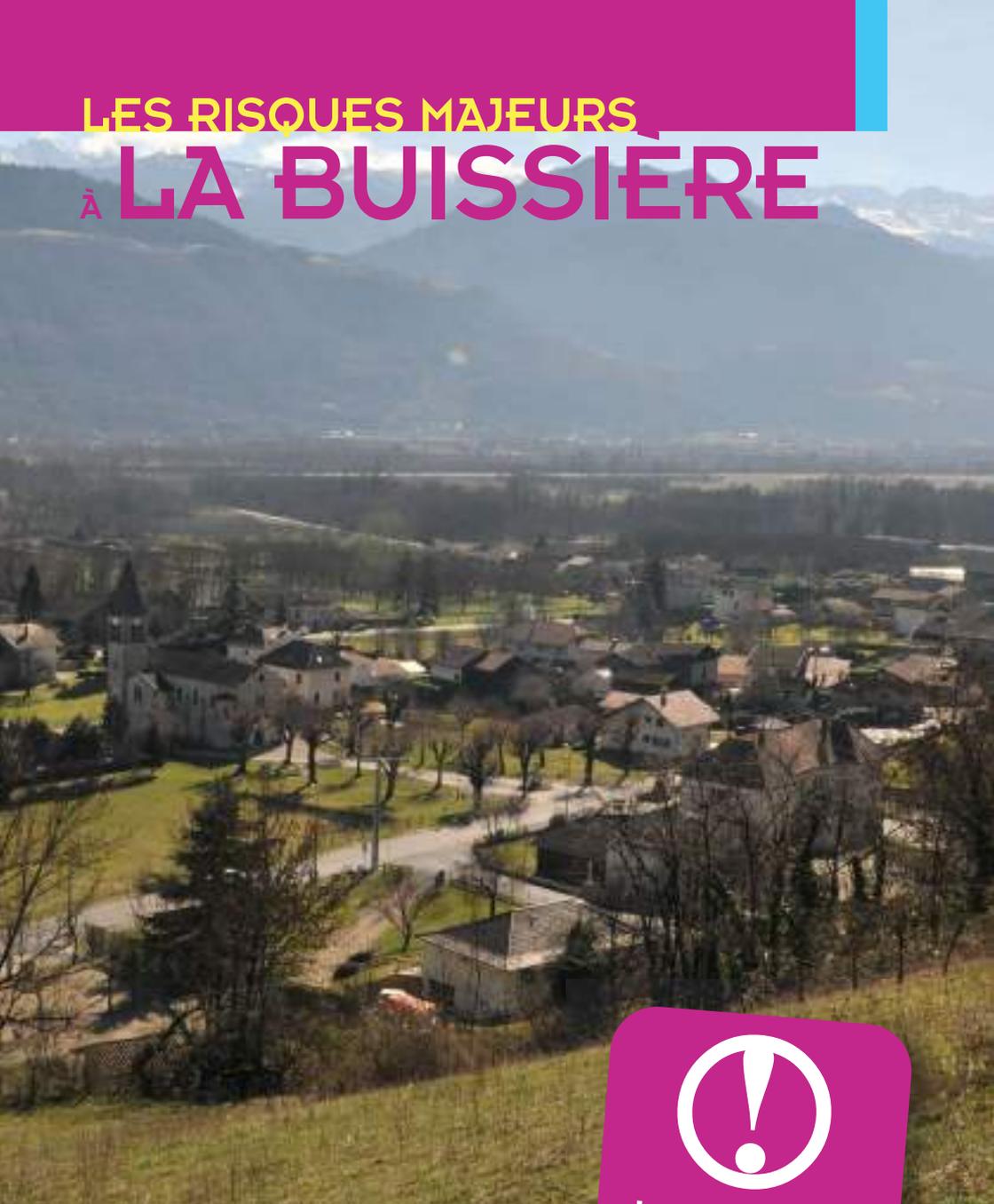


LES RISQUES MAJEURS

À LA BUISSIÈRE



document à
conserver

2025 **DICRIM**
Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

LE MOT DU MAIRE

La Buisnière, comme de nombreuses communes du Grésivaudan, est soumise à différents risques potentiels majeurs : risques généraux tels la rupture des grands barrages ou la crue de l'Isère, ou plus locaux comme une crue de nos ruisseaux, ou encore un accident de transport de matières dangereuses.

A ce titre, la commune a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cet outil obligatoire permet de faire face à un accident majeur ou à tout évènement nécessitant une réponse communale et la mise en place d'une cellule de crise.

Un des éléments-clés du PCS est le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) que vous avez entre les mains. Pour que les procédures envisagées par la municipalité soient opérationnelles en cas d'évènement, encore faut-il que vous sachiez comment vous serez alertés et quel comportement adopter.

Lisez attentivement ce document qui ne doit pas susciter d'inquiétude, mais vous faire connaître les risques pour mieux s'y préparer et intégrer les bons réflexes en cas de danger.

Conservez-le précieusement, la sécurité est l'affaire de tous.

Agnès DUPON
Maire de La Buisnière

Edition
2025

Rédaction : Institut des Risques Majeurs (IRMa)
Conception graphique et impression : CM Graphic
Responsable de la publication : mairie de La Buisnière



Le **DICRIM** vous apporte des éléments sur les risques majeurs à **La Buissière**, les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde, et la conduite à tenir en cas de menace d'une crise grave, en faisant de chacun de vous un acteur responsable.



SOMMAIRE

Q u'est-ce qu'un risque majeur ?	page 5
L a sécurité de la population	page 6
L alerte & l'information de la population	page 7
Les risques naturels à La Buissière	
I nondation	page 8
M ouvement de terrain	page 10
S éisme	page 12
F eu de forêt	page 14
R isques météorologiques	page 16
Les risques technologiques à La Buissière	
T ransport de Marchandises Dangereuses	page 18
R upture de barrage	page 20
Q ue faire en cas d'évacuation ?	page 22
P our en savoir plus	page 23
M émento des risques majeurs	page 24

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le **risque** majeur est la possibilité qu'un évènement (d'origine naturelle ou technologique) pouvant constituer une menace pour les personnes, les biens, l'économie, l'environnement...



Risque

Le **niveau de risque** est estimé selon les conséquences potentielles de l'évènement : plus les dégâts seraient importants, plus le niveau de risque est élevé.

Le **risque majeur** est la possibilité qu'un évènement grave se produise, mais cette probabilité est faible : les phénomènes exceptionnels sont les plus dévastateurs et, inversement, les plus courants n'ont qu'un impact limité sur les populations.



Catastrophe

On parle de **catastrophe** lorsqu'un risque majeur se produit : c'est la « survenue soudaine et inopinée, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences pour la population sont dans tous les cas tragiques en raison du déséquilibre brutal entre besoins et moyens de secours disponibles » (Haroun Tazieff)

La sécurité de la population

Pour réagir au mieux et au plus vite face à tout évènement qui affecterait son territoire et sa population, la commune de La Buissière a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Ce dispositif opérationnel :

- prévoit les moyens disponibles pour alerter les habitants,
- recense les moyens humains et matériels disponibles pour la mise en sécurité et le soutien de la population, détermine les actions de sauvegarde
- relevant de la responsabilité du maire (information de la population, accueil des sinistrés, etc.) et l'organisation de crise permettant leur mise en oeuvre.



En cas de catastrophe ou évènement impactant plusieurs communes, le préfet activerait le **plan ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) de manière à assurer l'alerte des maires et la coordination des acteurs intervenant pour assurer la sécurité des citoyens : secours, services de l'Etat, entreprises privées, gendarmerie, armée, etc. Le PCS de La Buissière serait mis en oeuvre en parallèle de manière à assurer la sécurité de la population au niveau local.

Sécurité à l'école : l'école de La Buissière a aussi mis en place une organisation pour mettre en sécurité les élèves et le personnel jusqu'à l'arrivée des secours. C'est le **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**.

En cas d'évènement,
n'allez pas chercher vos enfants à l'école :
ils y seront en sécurité !

Vous rendre à l'école pourrait vous/les exposer au danger et encombrerait les voies de circulation qui doivent rester libres pour les services de secours.



L'alerte & l'information de la population

LES MOYENS GENERAUX

- Le **dispositif national FR-ALERT** permet aux autorités d'alerter les personnes concernées par un risque majeur par **notification sur les téléphones portables**
- Le **Signal National d'Alerte (SNA)** : destiné à alerter la population en cas de danger immédiat et testé le premier mercredi de chaque mois à midi, il est diffusé par les sirènes du **Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP)**, réparties sur l'ensemble du territoire français.



Le signal n'est pas perceptible de La Buissière :

la sirène la plus proche se situe à Pontcharra



- Le **réseau Ici (France Bleu)** : en cas d'évènement majeur, Ici Isère diffuse, à la demande du préfet, le message d'alerte, des informations sur l'évènement et ses évolutions, ainsi que les consignes à appliquer.

Fréquence Ici Isère à La Buissière 102,8 FM

LES MOYENS COMMUNAUX

- L'alerte, les informations sur l'évènement et les consignes à respecter pourront être diffusées par l'application **PanneauPocket** et par **haut-parleur** si nécessaire
- Un **porte-à-porte** pourra être réalisé si l'emprise géographique du phénomène est limitée
- Une **signalétique** pourra être installée en complément aux abords des voies de circulation de la commune
- En cas d'évènement de longue durée, les informations importantes seront communiquées par voie d'**affichage devant la mairie** ou communiquées sur l'application **PanneauPocket**

En cas d'alerte, mettez-vous à l'abri et écoutez la radio pour connaître la situation et les consignes de sécurité



Inondation et crue torrentielle

(les risques naturels à La Buissière)



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

Elle peut être provoquée à La Buissière par :

- une **crue de l'Isère** : la lente montée des eaux serait anticipée quelques heures voire quelques jours à l'avance,
- la **crue d'un torrent** : sa survenance brutale et non anticipée constituerait un danger pour les automobilistes et piétons tentant de franchir le cours d'eau ou une route inondée,
- du **ruissellement** ou du **ravinement** sur les surfaces goudronnées, pouvant générer des inondations localisées.

	Secteurs particulièrement exposés
Crue de l'Isère	Débordement en rive droite, sur les secteurs des Iles et de Renevier Est
Crue torrentielle : <ul style="list-style-type: none">- ruisseau des Granges- ruisseau de la Maladière- ruisseau de la Ville (Rif Mort)- ruisseau de la Pétouze	Débordement au niveau des entonnements, notamment au passage sous la RD 590A, la RD 1090 et le chemin de l'Empereur
Ruissellement	Route du Châtelard et RD 590A à hauteur du sentier pédestre menant au Fayet particulièrement sujettes au ruissellement

Des **aménagements hydrauliques** ont été mis en place pour réduire les débordements des ruisseaux susceptibles d'impacter des secteurs urbanisés. En particulier pour les crues de l'Isère.



LES BONS REFLEXES



Montez dans les étages



Coupez le gaz et l'électricité



Suivez l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas



Ne vous engagez pas
sur une route inondée



**N'allez pas chercher vos enfants
à l'école.**

**Les enseignants assureront leur
sécurité.**

Mouvement de terrain

(les risques naturels à La Buissière)



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol.

La Buissière est concernée par différents phénomènes :

- les **glissements de terrain** : seules leurs accélérations brutales, en cas notamment de pluies importantes, peuvent constituer un danger pour les personnes exposées,
- les **chutes de pierres** : soudaines et peu prévisibles,
- la **suffosion** : si l'affaissement du terrain endommage les constructions à long terme, il ne constitue pas un danger pour la population.

	Secteurs particulièrement exposés
Glissements de terrain	Tous les versants sont sujets à instabilité Glissements actifs identifiés : <ul style="list-style-type: none">- combe de la Flachère- combe de Boissieu- berges du ruisseau des Granges- berges du ruisseau du Rif Mort
Chutes de blocs	Anciennes carrières : - sur la route de la Flachère - sur le chemin du Boissieu
Suffosion	Plaine

Signalez à la mairie :

- les **chutes de pierres** répétées,
- l'apparition de **fissures** dans les murs ou d'affaissements du sol,
- les **modifications** apparaissant **dans les constructions** : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures de façades, etc.



LES BONS REFLEXES



Eloignez-vous au plus vite
de la zone dangereuse



Informez immédiatement
les secours (18 ou 112) et la mairie



Ne revenez pas sur vos pas



N'entrez pas dans un bâtiment
endommagé



**N'allez pas chercher vos enfants
à l'école.
Les enseignants assureront leur
sécurité.**

Séisme

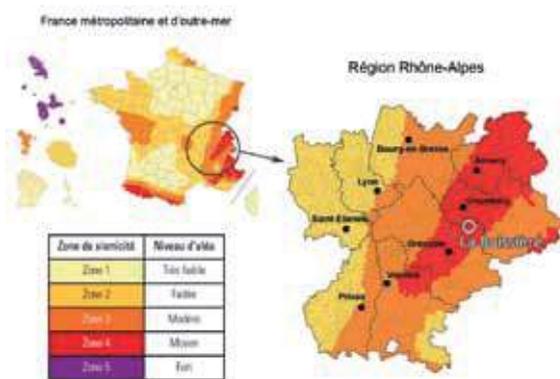
(les risques naturels à La Buissière)



Un séisme (ou tremblement de terre) est une vibration du sol causée par une cassure en profondeur de l'écorce terrestre, créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité. La Buissière se situe en **zone 4**, soit à un niveau d'**aléa moyen**.

Si ce zonage tient compte notamment des probabilités que survienne un séisme en un endroit donné, aucune méthode scientifique ne permet en revanche actuellement de prévoir ces phénomènes.



Depuis le 1^{er} mai 2011, de nouvelles règles de **construction parasismique** s'imposent, y compris aux particuliers dans le cadre de leur maison individuelle.

→ Pour en savoir + sur la réglementation : www.brgm.fr



LES BONS REFLEXES

❗ MÉFIEZ-VOUS DES RÉPLIQUES



Abritez-vous (près d'un mur porteur, sous un meuble solide), éloignez-vous des fenêtres



À la fin des secousses, quittez le bâtiment



Coupez le gaz et l'électricité



Ne restez pas sous les fils électriques ou autres éléments pouvant s'effondrer



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne téléphonez pas



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Les enseignants assureront leur sécurité.**

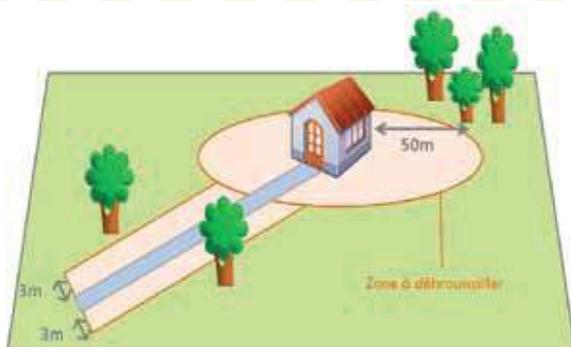
Feu de forêt

(les risques naturels à La Buissière)



Un feu de forêt est un incendie se déclarant et/ou se propageant dans des formations forestières ou subforestières et affectant la végétation sur au moins un hectare.

Le risque concerne les massifs forestiers des contreforts de la Charreuse : les enjeux potentiels à La Buissière sont les éléments fixes à proximité des zones boisés (constructions bordant la RD590 et chemin du Châtelard).



50 mètres aux abords des habitations
3 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées aux habitations

Le **débroussaillage** consiste à réduire les herbes hautes, buissons et arbustes, élaguer certains arbres et en séparer les cimes, pour éviter la transmission du feu, à la fois d'arbre en arbre et du sol vers les cimes. Voir le site www.jedebroussaille.gouv.fr ou se renseigner à la mairie.

La chaleur et la sécheresse exceptionnelles des **étés récents** ont entraîné de nombreux départs de feu en Isère.



LES BONS REFLEXES

❗ Si vous êtes témoin d'un départ de feu, **APPELEZ LE 18 ou 112**



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment bien protégé



Fermez volets, portes et fenêtres, occulpez les aérations avec des linges humides



Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur, éloignez-les si possible du bâtiment



Tenez-vous informé de la propagation du feu



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Les enseignants assureront leur sécurité.

Risques météorologiques

(les risques naturels à La Buissière)



Sont considérés comme risques météorologiques tous les phénomènes liés aux conditions atmosphériques (vent, orages, pluies, chutes de neige, verglas, fortes chaleurs, etc.) pouvant avoir un impact sur la population du fait de leur caractère inhabituel.

En cas de danger potentiel, la municipalité, le département et les services de l'Etat prennent les mesures nécessaires pour protéger les biens et les personnes : annulation de manifestations en plein air, salage des routes, etc.

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 0h et 18h.

Une vigilance accrue s'impose dès que des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Ils sont alors régulièrement au cours de l'évolution de la situation et peuvent impacter fortement les personnes de manière accrue sur les prochains jours.

Sont très vigilants, les phénomènes dangereux sont prévus. Ils sont alors au cours de l'évolution de la situation et peuvent être source de conséquences de sécurité pour les personnes publiques.

Sont attentifs si des prévisions de services sensibles au risque météorologique ou exposés aux effets des phénomènes naturels dans le risque sont exceptionnellement dangereux. Ils sont alors d'intensité élevée, mais ils sont surveillés et surveillés en temps réel.

Pas de vigilance particulière.



Les vigilances plus détaillées et localisées sont disponibles sur le site de prévision des risques du Ministère du Développement durable.



Diffusion : le lundi 14 janvier 2013 à 18h00
Validité : jusqu'au mardi 15 janvier 2013 à 06h00

Épisode de neige en plaine défilant fort sur le Massif, s'étendant dans la nuit et mardi matin à toute la moitié est du pays. Fortes pluies et neige sur les Pyrénées culminant à un fort risque météorologique.

Consultez le bulletin national et/ou les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics :

Neige-Verglas/Orage - Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Remarquez-vous sur les conditions de circulation. - Utilisez jamais des chauffages d'appoint à combustion en cuisine, des poêles/Orage - Confrontez vous aux prévisions et conseils de sécurité en vigueur dans les zones de 0h et commentez le message et consultez les bulletins spécialisés de Météo France.

Inondations/Orage - Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adéquates. - Ne vous exposez en aucun cas à aller en bateau, sur une voie navigable ou à proximité d'ouvrages d'eau.

Copyright Météo France

Météo-France émet au moins deux fois par jour une **carte de vigilance météorologique** indiquant si des phénomènes dangereux sont susceptibles de survenir sur le département dans les prochaines 24 heures. En vigilance orange ou rouge, elle est complétée par un bulletin précisant l'intensité, la durée et la localisation des événements attendus ou en cours.

LES BONS REFLEXES



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Fermez portes, fenêtres et volets



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation



Ne restez pas sous les fils électriques ou autres éléments pouvant s'effondrer



Evitez les déplacements



Ne téléphonez pas



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Les enseignants assureront leur sécurité.**

Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)

(les risques technologiques à La Buissière)



Une substance est dite dangereuse lorsqu'elle est susceptible de présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement, du fait de ses caractéristiques (physico-chimiques, toxicologiques) ou de la nature des réactions qu'elle peut produire.

Un accident impliquant des marchandises dangereuses peut entraîner une **explosion**, un **incendie**, la formation d'un **nuage toxique** ou encore une **pollution** de l'atmosphère, du sol, de l'eau, etc.

À La Buissière, le transport de marchandises dangereuses se fait :

- par route : tous les axes routiers sont concernés mais les plus exposés correspondent au réseau principal (A41, RD1090, RD590a, RD284 et RD166),

- par canalisations : la portion du territoire située en rive gauche de l'Isère est traversée par un pipeline transportant des hydrocarbures, mais, à ce jour, aucun enjeu fixe n'existe à proximité.

Si vous êtes témoin d'un accident TMD, donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (☎ 18 ou 112) en précisant :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.),
- la présence ou non de victimes,
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, écoulement,
- le numéro du produit et le code danger présents sur la **plaque orange** située à l'avant et à l'arrière du camion :



Code de danger

Code matière



LES BONS REFLEXES



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Fermez portes, fenêtres et volets



Coupez le gaz et l'électricité



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Les enseignants assureront leur sécurité.

Rupture de barrage

(les risques technologiques à La Buissière)



Un barrage est un ouvrage artificiel retenant de l'eau, dont la rupture se traduit par une inondation brutale et rapide du fond de vallée.

La Buissière est concernée par l'onde de submersion de quatre grands barrages :

Nom du barrage	Volume (millions m ³)	Localisation et distance	Temps d'arrivée de l'onde de submersion	Hauteur maximale de l'onde de submersion
BISSORTE	39,5	Orelle (Savoie) a 90 km	5h10	6 m
LA GIROTTE	51	Hauteluce (Savoie) a 71 km	5h	6 m
TIGNES	235	Tignes (Savoie) a 119 km	4h45	7 m
ROSELEND	185	Beaufort (Savoie) a 69 km	2h25	9 m

Pour chacun de ces ouvrages a été établi un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**, prévoyant notamment les mesures d'alerte et d'évacuation des populations menacées, qui varient selon leur éloignement au barrage.



LES BONS REFLEXES

❗ N'ÉVACUEZ QUE SUR ORDRE DES AUTORITÉS



Coupez le gaz et l'électricité



Gagnez les points hauts les plus proches ou, à défaut, montez dans les étages



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Les enseignants assureront leur sécurité.**

En cas d'évacuation :



Itinéraires d'évacuation :

- à pied : accès vers Le Fayet, par le chemin balisé du Fayet situé au 76, route du Châtelard
- en voiture, selon le secteur où vous vous trouvez :
- par le chemin du Boissieu, derrière la salle des fêtes de La Buissière (quartier de La Ville)
- par la route de La Flachère, RD 284 (quartier des Granges)
- par la RD 590A, via la route du Châtelard (quartiers de La Ville et de La Maladière)

Lieux d'accueil : commune de Barraux (fort) et commune de la Flachère (salle des fêtes)

Que faire en cas d'évacuation ?

Si la situation le justifiait, la mairie ou les services de secours pourraient être amenés à vous demander d'évacuer. Vous pourriez ne pas pouvoir regagner votre habitation avant plusieurs jours.

Pour la sécurité et le confort de votre famille, respectez les consignes suivantes :

⇒ **Coupez le gaz et l'électricité**

⇒ **Préparez et emportez :**

- les **papers d'identité** des membres de la famille
- de l'**argent**
- les **clés** de votre habitation et de votre voiture
- votre **téléphone portable** avec le chargeur de batterie
- des **vêtements** et des chaussures de rechange
- le **nécessaire pour les enfants** en bas âge (couches, biberon...)
- en cas de traitement médical, vos **médicaments** et votre ordonnance
- en cas de régime alimentaire particulier, des **aliments adaptés**



Pour en savoir plus

Sites internet

- www.isere.pref.gouv.fr
Site Internet de la préfecture de l'Isère permettant de télécharger le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)
- www.irma-grenoble.com
Site d'information sur les risques naturels et technologiques en Rhône-Alpes développé par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)
- www.gouvernement.fr/risques
Portail interministériel de prévention des risques majeurs, géré par le service d'information du gouvernement
- www.ecologie.gouv.fr
Portail du ministère de la Transition Ecologique
- www.meteofrance.com
Site Internet de Météo-France permettant d'obtenir des informations sur les risques météorologiques et de consulter les prévisions et cartes de vigilance

Documents consultables en mairie ou sur le site internet de la mairie

- Le **PPRN**
Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles
- Le **PPRI Isère amont**
Plan de Prévention du Risque Inondation
- Les **PPI des barrages de la Girotte, Roselend, Tignes et Bissorte**
Plans Particuliers d'Intervention
- Le **PCS**
Plan Communal de Sauvegarde



Mémento des risques majeurs

Les moyens d'alerte et d'information

- Signal National d'Alerte
- Ici Isère : 102,8 FM
- Haut-parleur
- Porte-à-porte
- Signalétique sur zone
- Affichage devant la mairie et panneaux lumineux
- Application PanneauPocket
- Dispositif FR-ALERT

Les bons réflexes en cas d'évènement



Se mettre à l'abri

> dans le bâtiment le plus proche



Ecouter la radio

> pour connaître la situation et les consignes de sécurité



N'évacuer que sur ordre

> de la mairie, de la préfecture, des sapeurs-pompiers ou de la gendarmerie



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

> Ils sont pris en charge par leur enseignant



Ne pas téléphoner (sauf urgence)

> les lignes doivent rester libres pour les services de secours

Les numéros utiles

- Mairie : 04 76 97 32 13
- Préfecture : 04 76 60 34 00
- Météo-France-Prévisions : 08 99 71 02 38
- Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15 ou 112
- Gendarmerie : 17

